

Déclaration

au titre de l'article L.125-38 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions de l'article L. 125-38 du code de l'environnement, je soussigné(e)

NOM : Duplessy

Prénoms : Jean-Claude

DECLARE :

N'avoir pas de liens directs ou indirects, avec les entreprises ou organismes dont l'activité entre dans les compétences du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.

Avoir des liens directs ou indirects, avec les entreprises ou organismes suivants dont l'activité entre dans les compétences du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire :

Nota

Je pense que ma fonction de président de la Commission Nationale d'Evaluation des recherches sur les déchets et matières nucléaires (CNE) ne constitue pas un lien avec les organismes dont l'activité entre dans les compétences du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, même si la CNE évalue leurs recherches (évaluation effectuée bénévolement dans la cadre de la loi de 2006).

Fait à : Gif

le : 21 Mars 2015

Signature :

